Image not found or type unknown

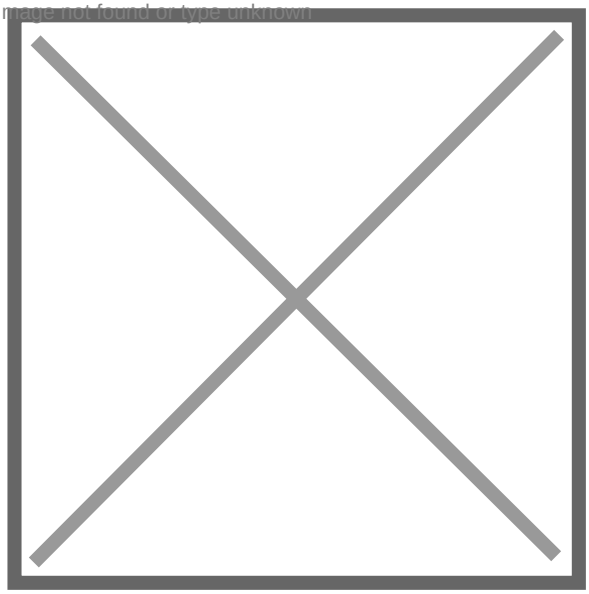

Divorce en cours dettes enfants

Par **LILOU**, le **20/02/2011** à **20:43**

Bonjour,

Mes beaux parents sont en instance de divorce, la ONC a eu lieu mon beau père n était pas présent.
Ma belle mère a déménagé et habite dans son nouvel appartement.
Mon beau père a contracte des prêts avant cette ordonnance et peut être après mais sans l accord de ma belle mère. Il ne paie pas son loyer ni ses factures.

Mes questions : Ses créanciers vont il se retourner contre son épouse (par exemple pour le paiement du loyer , EDF .....) ou les enfants ?

Quel moyen ma belle mère peut elle mettre en œuvre pour divorcer le plus rapidement possible et ne pas payer les dettes de mon beau-père?

Merci

Par **Marion2**, le **20/02/2011** à **21:20**

Les dettes qui ont été faites pendant le mariage et qui correspondent à des dettes pour le foyer (EDF, Loyer, eau.... certains crédit à la consommation...)
seront réclamés à votre belle-mère si votre beau-père ne les règle pas.

Même lorsqu'elle sera divorcée, les dettes contractées pendant le mariage peuvent lui être réclamées.

Par **LILOU**, le **20/02/2011** à **21:26**

Si ma belle mère ne peut payer , les créanciers peuvent ils se retourner contre les enfants?

Mon beau père ne s occupent de rien et ne s occupera de rien.

Avez vous une idée pour dénouer cette situation inextricable?

Merci pour vos réponses

Par **Marion2**, le **20/02/2011** à **21:51**

Non, les créanciers ne peuvent pas se retourner contre les enfants.

[citation]**Avez vous une idée pour dénouer cette situation inextricable?**

[/citation]

Malheureusement non, il n'y a aucune solution.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés